

*Affaires courantes*Question n° 156—**M. Caccia:**

En ce qui concerne les installations nucléaires de production d'électricité au Canada, le gouvernement a-t-il fait faire des études relatives a) au coût total du déclassement de chacun des réacteurs nucléaires CANDU actuellement en service au Canada, b) au coût total de l'entreposage sûr et permanent de la totalité des barres de combustible et autres déchets radioactifs et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent les coûts dans chacun des cas?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les provisions destinées à couvrir les coûts estimatifs du déclassement des centrales nucléaires canadiennes et de l'évacuation des combustibles irradiés sont actuellement recueillies par les services publics provinciaux, par l'intermédiaire des tarifs imposés à leurs clients. Les fonds ainsi perçus sont accumulés afin qu'on puisse en disposer lorsque les dépenses seront engagées.

a) Si les travaux étaient entrepris maintenant, les coûts du déclassement de vingt-deux centrales nucléaires en opération ou en construction au Canada, y compris de l'entreposage permanent et sûr de tous les déchets radioactifs autres que les barres de combustible irradié, serait évalué à 3,7 milliards de dollars. En fait, le début des travaux et des dépenses n'aurait pas lieu avant que la première centrale ait été mise hors service, soit autour de 2012. Les dépenses seraient effectuées sur de nombreuses années, jusqu'au démantèlement de la dernière centrale, en 2072. Ces coûts de déclassement ne représenteraient—surtout lorsqu'on tient compte du facteur d'actualisation—qu'une faible portion de l'investissement de 34 milliards de dollars de 1990 destiné à modifier la capacité de production de 15 700 Mwe de ces centrales. Selon des estimations actuelles internationalement reconnues, les coûts liés au déclassement des centrales nucléaires représentent généralement entre 10 et 20 p. 100 de l'ensemble des coûts de remplacement.

b) Par «entreposage sûr et permanent de la totalité des barres de combustible», je pense qu'on entend l'évacuation des déchets de combustibles nucléaires. Énergie atomique du Canada Limitée a mis au point un concept permettant l'évacuation géologique de ces déchets. Ce concept fait actuellement l'objet d'un examen et d'une évaluation en matière d'environnement par le gouvernement fédéral, en même temps que d'autres questions connexes, et une commission indépendante a été constituée pour mener à bien cet examen public.

L'évacuation des combustibles irradiés donne lieu à de grandes incertitudes en ce qui a trait aux coûts de l'éner-

gie nucléaire. Cependant, comme l'a souligné la commission chargée de l'«Ontario Nuclear Cost Inquiry», dans son rapport de janvier 1989, le calendrier d'exécution s'étend bien au delà du milieu du siècle, et cela veut dire que même si les dépenses seront très élevées (9 milliards de dollars de 1988) au moment de leur engagement, elles ne représenteront qu'une faible portion du coût unitaire moyen de l'énergie, en raison du facteur d'actualisation. Les fonds sont accumulés au cours de la durée de vie des centrales et seront investis sur de nombreuses années, de façon à ce que les coûts associés à cet aspect ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble des coûts de production d'électricité par fusion nucléaire.

Question n° 160—**M. Harvard:**

Qu'est-il advenu des 7 millions de dollars qui étaient destinés à la construction d'un hangar pour Transports Canada à l'aéroport de Winnipeg et qui figuraient dans le Budget des dépenses supplémentaire (B) de l'année financière 1990-1991 et dans la Partie III du Budget des dépenses principal de 1991-1992 relatif à Transports Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Bien qu'on ait terminé une étude sur la construction d'un nouveau hangar à Winnipeg, et cette question fait encore partie du programme de dépenses en immobilisations de Transports Canada pour l'année financière 1991-1992, on n'a pas encore alloué de fonds à ce projet de construction. On a retardé le projet afin de pouvoir évaluer d'autres options rentables, dont la possibilité de partager les installations avec d'autres ministères.

Question n° 162—**M. Stupich:**

Une conférence régionale a-t-elle eu lieu à Whistler, C.-B., le 10 juin 1991, pour des économistes commandités par la CEIC dans la région C.-B./Territoire du Yukon et, dans l'affirmative, a) quel en a été le coût, b) quelle est la fréquence de ces conférences?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Une conférence des gestionnaires des Services économiques régionaux du Canada a eu lieu dans la région de la Colombie-Britannique/Yukon en juin 1991.

a) Les coûts de cette conférence sont:

Déplacements par avion	11 680 \$
Logement	5 517 \$
Repas et faux frais	3 294 \$
Autres transports	1 969 \$
Total	22 460 \$